Accusé de réception - Ministère de l'Intérieu
095-219505856-20261013-2026-142-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/10/2026

VILLE FRATERNELLE
SARCELLES

CONSEIL MUNICIPAL 2026-142

Séance du 13 octobre 2026

DÉLIBÉRATION

Objet : Avenant n° 5 à la convention de portage immobilier et foncier entre la ville de Sarcelles, la société CDC Habitat Social, SEQENS et la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à dix-neuf heures précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 07 octobre 2026, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Bassi KONATE, Maire.

Etaient présents : Christine CHAMPEL, Aristote ZOLA, Khedoudja HADJADJ, Grégory FOURNIER, Laila HAMDAOUI, Marina RIBEIRO, Frédéric BRIDE, Ayzate CHANFI, Stéphanie AMRAM, Nivel DIRIL, Khadidja BOUGUELMOUNA, Mamadou DIALLO, Sambou DIABY, Aicha COULIBALY (Adjoints au Maire), Henrienette MELIZER, Régis RAMOS, Cyril MOUGEOT, Merchat BABOUTANA, Turkan INAN, Laure SISSOKO, Aurélie WALLABREGUE, Cyril ABEL, Inès HERBADJI, Sibiry KONATE, Arif-Emre ATAS, Patricia DELOISON-HUCHER, Chantal GROLIER, Odile STANCIU, Thomas MENDY, Laetitia BEN ATOUIL, François-Xavier VALENTIN, Ali BOUJERFAOUI, (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Nabil CHABANE	pouvoir à	Arif-Emre ATAS
Samba GASSAMA	pouvoir à	Sambou DIABY
Sihem BSILA	pouvoir à	Laïla HAMDAOUI
Sabrina MESLEM	pouvoir à	Inès HERBADJI
Kévin ZINDY	pouvoir à	Aurélie WALLABREGUE
Ninos OCLIN	pouvoir à	François-Xavier VALENTIN

Absents :
Ul Zaman TAHAWAR, Elodie LEMONNIER, Hassan HAMMANE, Marwa JEBBOURI, Yelikh BOUANDZI, Julia UZAN

Secrétaire de séance : Sibiry KONATE

VILLE FRATERNELLE
SARCELLES

2026-142

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et en particulier ses articles L511-1 et suivants,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L321-1 et suivants, L615-1 à 5 et R321-1 et suivants et R615-1 à 5,

Vu la délibération n° 16.11.17-4 du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France en date du 17 novembre 2016 ayant autorisé le lancement de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat Intercommunal sur le territoire de la Communauté d'Agglomération,

Vu le règlement général de l'Agence National de l'Amélioration de l'Habitat,

Vu la délibération n° 2020-148 du Conseil municipal du 30 septembre 2020 approuvant le projet de convention de portage avec la société CDC Habitat Social,

Vu la délibération n° 2022-023 du Conseil municipal du 15 mars 2022 autorisant la signature du projet de convention d'Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées Lochères à Sarcelles,

Vu la signature en date du 1er juillet 2022 de la convention d'ORCOD Lochères à Sarcelles par le Maire et les partenaires parapublics, qui s'établit pour une durée de 7 ans, renouvelable une fois,

Vu la délibération n° 2023-015 du Conseil municipal du 13 février 2023 approuvant l'avenant n° 1 de la convention tripartite de portage immobilier et foncier avec la société CDC Habitat Social, SEQENS et la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France,

Vu la délibération n° 2024-048 du Conseil municipal du 28 mars 2024 approuvant l'avenant n° 2 de la convention tripartite de portage immobilier et foncier avec la société CDC Habitat Social, SEQENS et la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France,

Vu la délibération n° 2025-124 du Conseil municipal du 29 septembre 2025 approuvant l'avenant n° 3 à la convention tripartite de portage immobilier et foncier avec la société CDC Habitat Social, SEQENS et la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France,

Vu la délibération n° 2026-012 du Conseil municipal du 18 février 2026 approuvant l'avenant n° 4 à la convention quadripartite de portage immobilier et foncier entre la ville de Sarcelles, la société CDC Habitat Social, SEQENS et la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France,

VILLE FRATERNELLE
SARCELLES

2026-142

Considérant que les interventions en accompagnement et redressement des copropriétés dégradées est un enjeu fort du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine et du Programme Local de l'Habitat Intercommunal,

Considérant l'expertise reconnue du groupe CDC Habitat Social, filiale de la Caisse de Dépôts et Consignation dans la conduite d'opération de portage foncier et immobilier,

Considérant la nécessité d'avenanter la convention afin de recalibrer à la hausse le volume de logements à porter et cible prioritairement sur le secteur Watteau,

Considérant que le portage de lots sera mis en œuvre selon les modalités définies par la convention ci-annexée,

Sur le rapport présenté par Hassan HAMMANE, Conseiller municipal, délégué à l'aménagement des copropriétés et à la lutte contre l'insalubrité,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article unique : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 5 à la convention et tout autre document s'y rattachant.

Fait et délibéré en séance le 13 octobre 2026.

Le Maire,
Bassi KONATE

VILLE DE SARCELLES
95 - Val d'Oise

Le secrétaire de séance,

Le Maire de Sarcelles,
Certifie le caractère exécutoire du présent acte
Qui a été transmis au contrôle de légalité le 14.10.26
Et notifié ou publié par extrait le 14.10.26
Pour le Maire et par délégation